



Commune de BRIGNANCOURT

PROCES VERBAL PROVISOIRE DU conseil municipal du 14/10/2022 Séance ordinaire

Nombre de membres en exercice : 11

Par suite d'une convocation du 11 Octobre 2022 les membres composant le conseil municipal se sont réunis à la Mairie, à 20h00, sous la présidence de Monsieur LACHAISE Bertrand, Maire.

Conseillers présents :

Mesdames BEGARD Sylvaine, GEORGE Christelle, HERD SMITH Viviane, LOISON Brigitte, MAPELLI-ZEIGER Nadine, Ondine MARCINIAK.

Messieurs BECHET Nicolas, BUET Antoine, BUTTEAU Laurent, LACHAISE Bertrand.

Absent avec procuration : 1 (Monsieur KALPALIYEV Kamran donne procuration à Monsieur LACHAISE Bertrand)

Absent non excusé : néant

Le Maire a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Sylvaine BEGARD est désignée pour remplir la fonction de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal
2. Indemnités Maire et Adjointes (Délibération)
3. Délégations du Conseil Municipal au Maire (Délibération)
4. Dissolution du budget CCAS
5. Délégués des syndicats (Délibérations)
6. Commissions internes
7. Nouvelle nomenclature M57
8. Questions diverses

1 – Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

2 – Indemnités Maire et Adjointes :

Pour les communes de moins de 500 habitants :

- Indemnité du Maire : 25,5% de l'indice brut 1027, soit un brut de 1 026,51€.
- Indemnité des Adjointes : 9,90€ de l'indice brut 1027, soit un brut de 398,53€
- Un adjoint qui n'a pas de délégation ne perçoit pas d'indemnité.

Vote : 9 POUR – 2 ABSTENTIONS

Délibération approuvée à la majorité.

3 – Pour permettre au maire de prendre des décisions urgentes entre deux conseils municipaux, délégations du Conseil Municipal sont données à Monsieur le Maire.

Vote : 11 POUR

Délibération adoptée à l'unanimité.

4 – Le Service de Gestion Comptable et la Préfecture demandent que le budget CCAS soit transféré sur le budget de la Commune. Cette mesure permet une réelle simplification dans la tenue des comptes. En effet, le volume d'opérations gérées par le CCAS d'une commune de moins de 1 500 habitants est souvent faible mais nécessite la création d'un budget annexe, ce qui complexifie la tenue des comptes de la Commune.

Vote : 9 POUR – 1 CONTRE – 1 ABSTENTION

Délibération adoptée à la majorité.

Création d'une commission CCAS pour le 1^{er} Janvier 2023.

5 – Délégués des syndicats :

- CCVC : Bertrand LACHAISE – Laurent BUTTEAU
- CNAS : Brigitte LOISON – Sylvaine BEGARD
- SIERC : Antoine BUET – Sylvaine BEGARD
- SICCMV : Christelle GEORGE – Nicolas BECHET
- Gendarmerie : Bertrand LACHAISE – Laurent BUTTEAU
- PNR : Christelle GEORGE – Ondine MARCINIAK
- SDEVO : Antoine BUET – Kamran KALPALIYEV
- SIMMVO : Christelle GEORGE – Brigitte LOISON
- SMGFAVO : Ondine MARCINIAK – Nadine MAPELLI-ZEIGER
- Défense : Laurent BUTTEAU – Viviane HERD SMITH
- SIIS : Christelle GEORGE – Ondine MARCINIAK – Nicolas BECHET
- SIARP : Viviane HERD SMITH – Antoine BUET
- SIAA : Viviane HERD SMITH – Antoine BUET
- SMIRTOM : Ondine MARCINIAK – Christelle GEORGE

Vote : 11 POUR

Délibérations adoptées à l'unanimité.

6 – Commissions internes :

- TRAVAUX/PATRIMOINE : Antoine BUET – Bertrand LACHAISE - Brigitte LOISON – Nadine MAPELLI-ZEIGER
- LOGEMENTS : Brigitte LOISON – Nadine MAPELLI-ZEIGER
- FINANCES : Bertrand LACHAISE – Laurent BUTTEAU
- ENVIRONNEMENT : Ondine MARCINIAK – Viviane HERD SMITH – Laurent BUTTEAU
- URBANISME / VOIRIE : Sylvaine BEGARD – Antoine BUET – Nadine MAPELLI-ZEIGER – Bertrand LACHAISE
- FETES/PATRIMOINE : Christelle GEORGE – Nicolas BECHET – Sylvaine BEGARD – Viviane HERD SMITH
- CCID : Choix lors d'un prochain Conseil Municipal
- ELECTIONS : Bertrand LACHAISE – Nadine MAPELLI-ZEIGER
- INTERNET/COMMUNICATION/PETIT BRIGNANCOURTOIS : Brigitte LOISON – Christelle GEORGE – Antoine BUET

7 – Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le Budget de la Commune et le Budget du Lotissement.

Vote : 11 POUR.

Délibération adoptée à l'unanimité

8 – Questions diverses :

- Monsieur TRAORE demande le « rachat » par la commune de ses frais d'étude pour le terrain n°12 du Clos St Hubert.

Vote : POUR 11 sous réserve de la validité de l'étude lors de la vente du terrain à un futur acheteur. Délibération adoptée à l'unanimité.

- Pour le bon fonctionnement de la Mairie des heures complémentaires sont demandées par Madame MOREL Françoise, secrétaire générale, à savoir 4h/semaine.

Vote : 11 POUR. Délibération adoptée à l'unanimité.

- Tonte du village : Travail de la commission environnement avec Jacky. Fauche Verger, talus à l'automne par une société extérieure ainsi que pour la taille des arbres. Voir avec Grégoire Callies pour les talus. Il faudrait penser à la mutualisation pour les gros travaux ; se renseigner auprès de la CCVC.
- Eclairage public : Se renseigner auprès du PNR pour des subventions pour le passage au LED. En ce qui concerne l'enceinte de la ferme : étude d'un détecteur pour la passerelle, Antoine BUET s'en charge. Pour des raisons d'économie extinction d'un candélabre sur deux ou trois jusqu'à 23h00 et à partir de 6h00.
- Laverie : Traçages de places de parkings pour leurs véhicules et leurs clients dès que les travaux de la passerelle seront terminés. Reste à déterminer le nombre de places.
- Téléphone d'astreinte : Le Maire et les Adjoints vont gérer.
- MDV + Sortie des poubelles : A définir lors d'un prochain conseil municipal.
- Absence de trottoir Rue du Moulin, la Commission voirie s'en charge.
- Nids-de-poule Rue des Sources ; ressortir le tableau de réfection des routes de Marcel Allègre.
- Attitude d'action des conseillers lors des commissions : Agir dans le cadre de la loi. Pour de gros dossiers avis de Mr le Maire.
- Lors des commissions extérieures, un compte rendu est à envoyer à son binôme et à tous les conseillers.
- Des réunions de travail, entre les Conseils Municipaux, sont à prévoir tous les 1,5 et 2 mois.
- Le Prochain Conseil Municipal aura lieu le Mercredi 14 Décembre 2022.

La séance est levée à 21h53.

Bertrand LACHAISE,

Maire.

